

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

NUMERO SIRET : 21940068600370

POSTE COMPTABLE DE : SAINT-MAUR-DES-FOSSES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 DEVELOPPEE

BUDGET PRIMITIF

CINEMA LE LIDO

ANNEE 2017

SOMMAIRE

	I - Informations générales		
p.5	Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
p.6	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.10	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.12	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.14	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - Vote du budget		
p.16	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.20	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.22	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.24	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.26	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.27	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	X
p.28	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	X
p.33	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	X
p.35	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	X
p.36	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	X
p.38	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	X
p.39	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.40	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	X
p.41	A3.2 - Etalement des provisions	X	X
p.42	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.43	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		

SOMMAIRE

	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
p.45	A6 - Etat des charges transférées	X	X
p.46	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	X
	B - Engagements hors bilan		
p.47	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	X
p.48	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	X
p.49	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	X
p.50	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	X
p.50	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	X
p.51	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	X
p.51	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	X
p.52	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	X
p.52	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	X
	C - Autres éléments d'informations		
p.53	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.56	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.57	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	X	X
p.58	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	X	X
	D - Arrêté et signatures		
p.60	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art L.2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, L5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES - CINEMA LE LIDO - Exercice : 2017

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement,
 - sans (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".
- III – Les provisions sont semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) (3).
- IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent (4).
- V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5).

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n°.....du
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	464 930.00	467 539.81
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE	2 609.81	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		467 539.81	467 539.81

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	40 600.82	44 100.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 641.13	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 141.95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		46 241.95	46 241.95
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		513 781.76	513 781.76

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	190 150.00		174 220.00	174 220.00	174 220.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	235 000.00		284 710.00	284 710.00	284 710.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
Total des dépenses de gestion des services		425 150.00		458 930.00	458 930.00	458 930.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Total des dépenses réelles d'exploitation		425 150.00		458 930.00	458 930.00	458 930.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000.00		6 000.00	6 000.00	6 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 000.00		6 000.00	6 000.00	6 000.00

TOTAL		431 150.00		464 930.00	464 930.00	464 930.00
--------------	--	------------	--	------------	------------	------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 609.81
------------------------------------	--	--	--	--	--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						467 539.81
---	--	--	--	--	--	------------

VILLE DE SAINT MAUR - CINEMA LE LIDO - Exercice : 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	300 000.00		300 000.00	300 000.00	300 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	210 290.23		164 539.81	164 539.81	164 539.81
Total des recettes de gestion des services		510 290.23		464 539.81	464 539.81	464 539.81
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			3 000.00	3 000.00	3 000.00
Total des recettes réelles d'exploitation		510 290.23		467 539.81	467 539.81	467 539.81

Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		510 290.23		467 539.81	467 539.81	467 539.81

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
------------------------------------	--	--	--	--	--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						467 539.81
---	--	--	--	--	--	------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					6 000.00	
--	--	--	--	--	----------	--

VILLE DE SAINT MAUR - CINEMA LE LIDO - Exercice : 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	14 576.47	5 641.13	40 600.82	40 600.82	46 241.95
Total des dépenses d'équipement		14 576.47	5 641.13	40 600.82	40 600.82	46 241.95

Total des dépenses financières						
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		14 576.47	5 641.13	40 600.82	40 600.82	46 241.95

Total des dépenses d'ordre d'investissement						
--	--	--	--	--	--	--

TOTAL		14 576.47	5 641.13	40 600.82	40 600.82	46 241.95
--------------	--	-----------	----------	-----------	-----------	-----------

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
------------------------------------	--	--	--	--	--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						46 241.95
---	--	--	--	--	--	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 310.00		38 100.00	38 100.00	38 100.00
Total des recettes d'équipement		23 310.00		38 100.00	38 100.00	38 100.00
Total des recettes financières						
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		23 310.00		38 100.00	38 100.00	38 100.00
021 040	Virement de la section d'exploitation OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000.00		6 000.00	6 000.00	6 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 000.00		6 000.00	6 000.00	6 000.00
TOTAL		29 310.00		44 100.00	44 100.00	44 100.00
						+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 141.95
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						46 241.95
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					6 000.00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	174 220.00		174 220.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	284 710.00		284 710.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		6 000.00	6 000.00
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total	458 930.00	6 000.00	464 930.00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				2 609.81
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				467 539.81

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	46 241.95		46 241.95
	Dépenses d'investissement - Total	46 241.95		46 241.95
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				46 241.95

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	300 000.00		300 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	164 539.81		164 539.81
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000.00		3 000.00
	Recettes d'exploitation - Total	467 539.81		467 539.81
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				467 539.81

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 100.00		38 100.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		6 000.00	6 000.00
021	Virement de la section d'exploitation			
	Recettes d'investissement - Total	38 100.00	6 000.00	44 100.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				2 141.95
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				46 241.95

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	190 150.00	174 220.00	174 220.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	13 000.00	20 100.00	20 100.00
	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
60222	FOURNITURES CONSOMMABLES AUTRES ALIMENTATION PRODUITS D'ENTRETIEN		100.00	100.00
604	ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	100.00		
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6063	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	5 200.00	17 200.00	17 200.00
6064	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 000.00	500.00	500.00
6068	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100.00	300.00	300.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 600.00	2 000.00	2 000.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	134 450.00	113 270.00	113 270.00
	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	130 000.00	110 470.00	110 470.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
6152	SUR BIENS IMMOBILIERES			
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	100.00		
	SUR BIENS MOBILIERES			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	750.00		
6156	MAINTENANCE	1 900.00	1 500.00	1 500.00
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	100.00		
6168	AUTRES	1 600.00	300.00	300.00
618	DIVERS		1 000.00	1 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 400.00	7 850.00	7 850.00
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6232	ANNONCES ET INSERTIONS	300.00		
6236	ECHANTILLONS			
6237	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 900.00	2 000.00	2 000.00
	PUBLICATIONS			
6248	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
	DIVERS TRANSPORTS	5 300.00	4 200.00	4 200.00
6256	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
	MISSIONS	500.00		
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6262	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	200.00		
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200.00	250.00	250.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		500.00	500.00
6281	DIVERS - AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)		900.00	900.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	32 300.00	33 000.00	33 000.00
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES)			
	TAXES FONCIERES			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	32 300.00	33 000.00	33 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	235 000.00	284 710.00	284 710.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	25 000.00	30 000.00	30 000.00
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	25 000.00	30 000.00	30 000.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 000.00	2 335.00	2 335.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6336	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM. SUR REMUN.(AUTR COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	2 000.00	2 335.00	2 335.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	208 000.00	252 375.00	252 375.00
6411	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
6413	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	153 900.00	178 810.00	178 810.00
6415	PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 100.00	905.00	905.00
	SUPPLEMENT FAMILIAL	1 000.00	55.00	55.00
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6453	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	33 500.00	37 935.00	37 935.00
6454	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	18 500.00	30 900.00	30 900.00
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.		3 770.00	3 770.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
6535	INDEMINITES,FRAIS DE MISSION MAIRES ET ADJOINTS FORMATION			
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		425 150.00	458 930.00	458 930.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION			
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		425 150.00	458 930.00	458 930.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000.00	6 000.00	6 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 000.00	6 000.00	6 000.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES D'EXPLOIT DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	6 000.00	6 000.00	6 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 000.00	6 000.00	6 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 000.00	6 000.00	6 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		431 150.00	464 930.00	464 930.00
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				2 609.81
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				467 539.81

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	300 000.00	300 000.00	300 000.00
- 70 - 706	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES PRESTATIONS DE SERVICES	300 000.00 300 000.00	300 000.00 300 000.00	300 000.00 300 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	210 290.23	164 539.81	164 539.81
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	210 290.23	164 539.81	164 539.81
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		510 290.23	464 539.81	464 539.81
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 000.00	3 000.00
- 77 - 7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.		3 000.00 3 000.00	3 000.00 3 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		510 290.23	467 539.81	467 539.81
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		510 290.23	467 539.81	467 539.81
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				467 539.81

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
--------------------	---------	---------------------	---------------------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 576.47	40 600.82	40 600.82
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 576.47	40 600.82	40 600.82
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000.00	40 600.82	40 600.82
2188	MOBILIER	11 576.47		
	AUTRES			
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		14 576.47	40 600.82	40 600.82
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		14 576.47	40 600.82	40 600.82

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		14 576.47	40 600.82	40 600.82
RESTES A REALISER N-1				5 641.13
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				46 241.95

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 310.00	38 100.00	38 100.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 310.00	38 100.00	38 100.00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES	23 310.00	38 100.00	38 100.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		23 310.00	38 100.00	38 100.00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		23 310.00	38 100.00	38 100.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>			
040	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	6 000.00	6 000.00	6 000.00
- 28 -	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>	6 000.00	6 000.00	6 000.00
	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
28184	<i>MOBILIER</i>	3 000.00	3 000.00	3 000.00
28188	<i>AUTRES</i>	3 000.00	3 000.00	3 000.00
<i>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</i>		6 000.00	6 000.00	6 000.00
<i>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</i>		6 000.00	6 000.00	6 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		29 310.00	44 100.00	44 100.00
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				2 141.95
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				46 241.95

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération Non Votée ...

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 01/01/2017
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2017											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Total (E)														
Autres types de structures (F)														
Total (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couvertures éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de la dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instrument de couverture	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple : A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6– AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 – AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibérations du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) :			1 524,49 €
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Concessions, brevets, licences	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Logiciels	2 ans	12/12/1996
Linéaire	Logiciel "Ecoute village"	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Voitures, pièces pour véhicules	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8 ans	12/12/1996
Linéaire	Mobilier	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel d'incendie	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel informatique	3 ans	12/12/1996
Linéaire	Autres matériels divers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Coffre-fort	30 ans	12/12/1996
Linéaire	Installations et appareils de chauffage	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	12/12/1996
Linéaire	Appareils de laboratoire	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements de garage et ateliers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements de cuisine ou électroménagers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements sportifs	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Installations de voirie	30 ans	12/12/1996
Linéaire	Plantations	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans	12/12/1996
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics	15 ans	23/03/2006
Linéaire	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires privés	5 ans	23/03/2006

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2017	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	Solde prévisionnel au 31/12/2017
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Autres provisions pour risques ...						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/2017	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES DEPENSES	A4.1

DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Propositions Nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)			
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		5 641.13		5 641.13

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions Nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 000.00	6 000.00
10222 10228	FCTVA Autres fonds Ressources propres externes de l'année (a)		
26 27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		6 000.00	6 000.00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28 28184 28188	Amortissement des immobilisations MOBILIER AUTRES	6 000.00 3 000.00 3 000.00	6 000.00 3 000.00 3 000.00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 000.00		2 141.95		8 141.95

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 641.13
Ressources propres disponibles	IV	8 141.95
Solde (IV - II)	V	2 500.82

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A7 – CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'opération :	[...] Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2017 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = restes à réaliser n-1 + nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la période des remboursements : A annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autres.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2017	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'Organisme bénéficiaire "de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2017	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2017)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2017 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2017)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2017 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	1,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	6C 1A	6	1	7	4	2	6

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT : effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, " emplois spécifiques" régie par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (3)						
Attaché territorial	A	ADM	672		3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	ADM	347		3-4	CDI
Agent occupant un emploi non permanent (1)						
TOTAL GENERAL	1A 1C					

(1) **CATEGORIES** : A, B et C.

(2) **SECTEUR** : ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 (suite)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
	A	1	60 562,74 €
	B	0	
	C	5	194 148,83 €
TOTAL GENERAL		6	254 711,57 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres.</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de la délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A _____ le _____

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A _____, le _____

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A _____, le _____

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :